



**CNKE**  
COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

# Formation à l'expertise en kinésithérapie

---

## Thème

Module 1 : Introduction au domaine de l'expertise

« Les obligations professionnelles et le droit applicable à la profession »

## Public concerné

Masseurs-kinésithérapeutes en exercice, inscrits régulièrement à l'Ordre, adhérents ou non à la CNKE.

## Finalité

Pour les membres de la CNKE : actualiser leurs connaissances sur le cadre légal de leur exercice professionnel et en matière de responsabilité, notions nécessaires à la réalisation de leurs expertises.

Pour les non-membres de la CNKE : acquérir des connaissances de base sur le cadre légal de leur exercice professionnel et en matière de responsabilité, bases indispensables pour être capable de réaliser une expertise en kinésithérapie.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le participant devra être capable :

- de connaître ses droits et devoirs professionnels
- d'identifier les différentes responsabilités mises en jeu dans son exercice professionnel quotidien et d'adapter sa pratique aux risques encourus (information du patient, consentement éclairé, pratiques complémentaires...)
- de conseiller des confrères lors de litiges où leur responsabilité est mise en cause



# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

## **Nombre de stagiaires**

Minimum 8 et maximum 15

## **Durée**

4 jours (1.5 jours X 2 + 1jour)

## **Dates**

- Session 1 : 11 et 12 mars 2017
- Session 2 : 24 et 25 juin 2017
- Session 3 : 23 septembre 2017

## **Les formateurs**

- Raoul CARBONARO : Président du TGI de Chaumont, responsable du comité pédagogique de « CNKE Formation »
- Nolwenn BOURIC, juriste, Master 2 en Droit privé et Master 1 en Droit Public
- Maître Bertrand PATRIGEON, Avocat au Barreau de Paris
- Alain MACRON, Masseur-kinésithérapeute, Docteur en Droit
- Patrice PROIETTI, Masseur-kinésithérapeute Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

## **Responsable administrative de la Formation**

Corinne LATRUFFE, Masseur-kinésithérapeute Expert près la Cour d'Appel de Nancy,  
Présidente de la CNKE, Formatrice

Coordonnées : 33 Grande Rue, 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS

Mail : [corinne.latruffe@wanadoo.fr](mailto:corinne.latruffe@wanadoo.fr)

Tél : 03 29 78 16 37 / 06 12 56 07 80

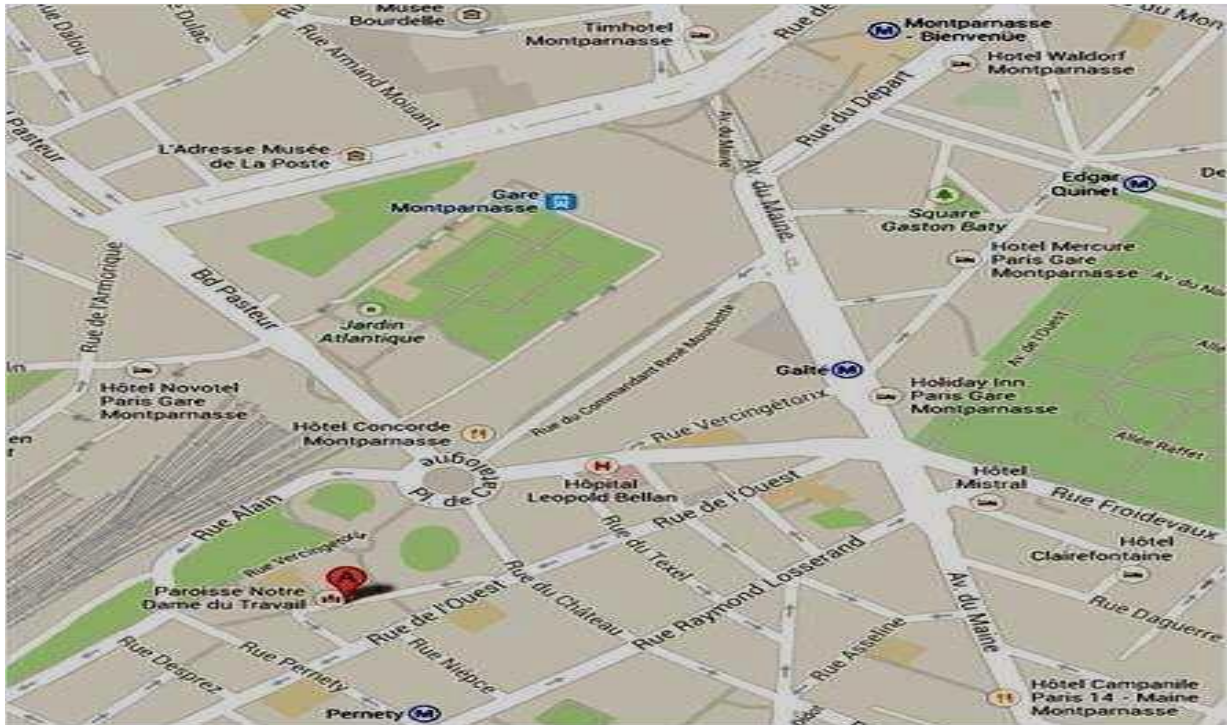


# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

## Lieu de la formation

Paroisse Notre Dame du Travail, 34-36 rue Guillemillot, 75014 Paris



## Moyens pédagogiques

- Supports d'animation :

Salle de travail équipée d'un écran, paper board, PC portable, vidéo projecteur, sonorisation (ampli, micros, enceintes)

- Supports administratifs :

Contrat de formation professionnelle à titre individuel, feuille d'émargement, fiches d'attentes de la formation, fiche d'évaluation finale de la formation, histogramme de mesure des résultats par objectif

- Supports pour le stagiaire :

Programme, plans des journées de formation avec timing, règlement intérieur de « CNKE Formation », attestation de présence, attestation de règlement

- Outils et méthodes pédagogiques : récapitulatif des différents thèmes abordés sur



# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

support informatique (Powerpoint, fichiers PDF...), étude de cas concrets, exposés, exposés participatifs, QCM d'évaluation intermédiaire des connaissances, certificat d'aptitude aux notions de responsabilité et de droit applicable à la profession de masseur-kinésithérapeute (Certificat d'expertise Niveau 1)

## Tarifs

1350 € TTC pour le premier module (3 sessions)

Une demande de prise en charge par le FIF-PL pourra être faite.

**Les adhérents de la CNKE** peuvent s'inscrire à une, deux ou trois sessions en fonction des connaissances qu'ils désirent actualiser. Contactez pour cela la responsable administrative, **Corinne LATRUFFE** pour avoir un contrat de formation professionnelle adapté.

**Pour les salariés** désirant faire prendre en charge cette formation par leur établissement, une convention de formation doit être signée entre l'établissement et CNKE FORMATION : contactez **Corinne LATRUFFE** pour obtenir cette convention.

## Programme (en Annexe)

La fin du premier module sera sanctionnée par un examen sur table portant sur les habilitations du kinésithérapeute (notion de première et seconde intention), et le consentement libre et éclairé du patient, ceci à partir d'un cas concret. Une soutenance orale suivra cette épreuve écrite. Un certificat d'aptitude aux notions de responsabilité et de droit applicable à la profession de masseur-kinésithérapeute (Certificat d'expertise Niveau 1) sera remis au stagiaire ayant passée avec succès ce contrôle. Il permettra l'accès au module 2 intitulé « Perfectionnement au domaine de l'expertise » qui sera organisé en 2018 et sanctionné par un travail de mémoire sur une expertise.

Ce deuxième module sera lui aussi séquencé en 3 sessions (3 week-end) sur l'année 2018. Le programme détaillé de ce module 2 est en ligne sur notre site et les dates vous seront communiquées courant 2017.

Nous aborderons alors entre autre :

- le statut de l'expert
- l'expertise (saisine de l'expert, définition de la mission, réunion d'expertise..)
- le rapport d'expertise (contenu, écueils de l'expertise, honoraires d'expertise et procédure de taxe...)



# CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES  
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

- la nomenclature Dintilhac et l'évaluation d'un préjudice corporel
- le contentieux général et le contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale
- l'expertise de partie...

## Modalités d'inscription

- Remplir le **contrat** de formation professionnelle en annexe, le signer et le renvoyer à l'adresse suivante :

**Claude-Henri DUBOIS**  
**60 Bis Avenue Philibert Delprat**  
**46100 FIGEAC**

- Accompagné de **4 chèques** libellés à l'ordre de « CNKE » et **non datés** (la validité des chèques n'est plus que de 6 mois !):
  - Un chèque de 405 € qui sera déposé en banque 15 jours après la date de signature du contrat
  - Un chèque de 45 € qui sera déposé le 13/03/2017
  - Deux chèques de 450 € qui seront déposés respectivement les 26/06/2017 et 25/09/2017

NB : Le contrat de formation professionnelle précise les modalités de règlement de la formation et les conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

- Joindre **la fiche de renseignements stagiaire** dûment complétée et signée ainsi que **la fiche des attentes**

## Annexes : A imprimer

- Contrat de formation professionnelle (à imprimer **en 2 exemplaires** et à retourner) : un exemplaire vous sera rendu le premier jour de la formation
- Fiche de renseignements stagiaire (à renvoyer)
- Fiche des attentes (à renvoyer)
- Règlement intérieur de « CNKE Formation »
- Programme détaillé du premier module (année 2017)
- Informations sur la formation- Généralités - Module 1 - Année 2017